

---

**DEMANDE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ADMISSION dans  
un établissement public**

pour les élèves issus d'un établissement privé hors contrat ou **instruits** dans la famille

---

**Cette demande doit être adressée à l'établissement public sollicité.  
Une copie doit parvenir à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale  
par courriel à l'adresse suivante : [ce.instructionadomicile@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.instructionadomicile@ac-aix-marseille.fr)**

*Cadre à renseigner par les responsables légaux de l'enfant*

**Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :** .....

.....

**Adresse\* :** .....

**Téléphone :** .....

**Mél :** .....

**Nom et prénom de l'enfant :** .....

**Date de naissance de l'enfant :** .....

**Scolarité 2023-2024 :**

inscrit en établissement privé hors contrat (préciser le nom de l'établissement) :

.....

instruit dans la famille

**ADMISSION DEMANDÉE EN CLASSE DE :** .....

*(le résultat obtenu à l'examen ne peut être valable que pour le niveau demandé)*

Date, signature du responsable légal de l'élève :

.....

Conformément à la note de service ministérielle n°81-173 du 16 avril 1981, l'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe actuellement fréquentée et à la classe dans laquelle l'élève souhaite poursuivre ses études.

*Cadre à renseigner par le chef d'établissement*

<b>EXAMEN</b> passé le (date).....à (établissement).....		
<b>RÉSULTATS obtenus pour l'admission en classe de :.....</b>		
matières ( à compléter)	Notes sur 20	Observations
<b>Français</b>		
<b>Mathématiques</b>		
...		
...		
<b>RÉSULTAT : l'élève mentionné ci-dessus est</b>  <input type="checkbox"/> <b>admis(e)</b>  <input type="checkbox"/> <b>refusé(e)</b>	à ....., le.....  Le chef d'établissement, président du Jury (nom, prénom, signature et cachet)	

**L'établissement notifie dans les meilleurs délais les résultats de l'examen aux représentants légaux de l'enfant.**

Un exemplaire est conservé par l'établissement.

En cas réussite à l'examen en vue d'une admission en classe de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique ou de 1<sup>ère</sup> technologique, les représentants légaux font parvenir à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale ([ce.instructionadomicile@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.instructionadomicile@ac-aix-marseille.fr)) la demande d'affectation incluant :

- le dossier complet de fin de troisième ou de fin de 2<sup>nd</sup>e générale ;
- la copie des résultats de l'examen d'admission en établissement public ;
- un justificatif de domicile ;

**Le dossier est à faire parvenir à la DSDEN AVANT LE 07 MAI 2024.**